

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2026

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Point 1 - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2025

1. Exposé du dossier

Comme chaque année, conformément au CDLD, le rapport d'activités de l'exercice écoulé (2025) est présenté pour approbation par l'AG. Ce rapport d'activité témoigne de l'importance des activités et prestations réalisées par INASEP en 2025 et du caractère assez exceptionnel des résultats obtenus, tant du point de vue de la qualité et de l'efficacité des prestations que des résultats financiers.

L'année 2025 se clôture en effet sur un résultat comptable une fois de plus positif. Sur les six dernières années, INASEP aura pu générer des résultats positifs dans un contexte particulièrement difficile qui faisait craindre d'importantes difficultés : Pandémie Covid 19, guerre en Ukraine, diminution du subside provincial, explosion des coûts et multiples indexations.

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard : c'est le fruit d'un important travail de l'ensemble des équipes d'INASEP pour déployer une stratégie dans chacun des métiers visant à atteindre un équilibre durable :

- le nouveau contrat de service unique négocié âprement par les OAA avec la SPGE a permis un financement plus adapté des missions de collecte et d'assainissement des eaux usées et des frais généraux induits par ces activités et est entré dans sa deuxième année de mise en oeuvre;
- les Bureaux d'études ont vu leur chiffre d'affaires croître davantage ces dernières années avec la prise en charge de dossiers d'importance comme le plan piscines et les PRR qui permettent un meilleur financement en soulignant cependant la complexité de ces dossiers,
- la mise en place progressive d'un meilleur contrôle de gestion au niveau des prestations des Bureaux d'études,
- la maîtrise de l'évolution des charges salariales et des frais généraux

La prudence reste cependant de mise au regard justement des défis auxquels fait face et devra faire face l'intercommunale.

La mise en œuvre du nouveau contrat de service avec la SPGE n'en est qu'à ses débuts et appelle chaque jour à mieux s'adapter pour garder le cap de l'efficacité et de l'équilibre.

Par ailleurs, le laboratoire analyse la collaboration au sein du Centre de services partagés Lab'eaux et les opportunités d'y trouver la place qui lui revient en veillant à atteindre un équilibre des activités et des équipes.

Une nouvelle trajectoire concernant le coût-vérité de distribution d'eau à partir de 2026 vise à relever les défis du renouvellement de nos réseaux, de la modernisation des ouvrages et du maintien de la qualité d'eau tout en assurant un retour à l'équilibre de l'activité.

Le contexte très évolutif et plus incertain des bureaux d'études, avec la réforme des subsides aux communes en matière de voirie et la nouvelle stratégie de planification des projets par la SPGE, comporte des risques importants pour le carnet de commandes en étude et suivi de projets auxquels nous cherchons la meilleure réponse.

Les implications de la réforme de la fonction publique locale et des pensions ne sont pas encore claires et appelleront un examen attentif pour définir la stratégie adaptée.

L'année 2025 aura aussi été l'occasion d'établir un nouveau plan stratégique adopté en Assemblée générale en fin d'année, de même qu'un nouveau plan financier pour les années à venir. L'objectif reste de mener à bien nos missions essentielles au profit de nos associés en veillant au bien-être de notre personnel et à l'équilibre de nos finances.

Il est renvoyé à ce rapport annuel et au Rapport de gestion.

2. Rétroactes

P.M.

3. Ressources humaines

P.M.

4. Impacts budgétaire et financier

P.M.

MOTIVATION

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu le Code des Sociétés;

Vu l'article L1523 du Code De La Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'INASEP;

Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 28 avril 2026 approuvant l'ordre du jour de l'AGO du 24 juin 2026 ;

PROPOSITION DE DÉCISION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité :

Article 1. D'approuver le rapport d'activités 2025.

Article 2. De charger la Direction de l'exécution de la présente décision.

ANNEXES (1) :

 [RA 2025 \(pdf\)](#)